



# Saint-Julien vous parle

## Éoliennes

Comme plusieurs le savent, il y a actuellement un appel de projet pour le développement de la filière éolienne au Québec.

À l'écoute de la population, et juste au cas où un jour un projet d'éoliennes serait autorisé à Saint-Julien, les élus ont décidés de modifier le règlement sur les éoliennes pour augmenter le plus possible les distances à respecter entre les éoliennes et les bâtiments. Vous pourrez voir en page 3 l'impact prévu si l'on passe de 500 mètres à 1000 mètres comme il fut souhaité au conseil de juin, un avis de motion ayant été passé en ce sens.

Le conseil municipal est ouvert aux préoccupations des gens et en tient compte dans ses réflexions. Il a aussi à cœur la paix sociale et la qualité des liens qui unissent les citoyens. C'est pourquoi il choisi la transparence dans ses communications et vous tient informé de tous les développements.

Aucun projet d'éolienne ne s'implantera à Saint-Julien si la population n'en veut pas, malgré les revenus qui pourraient en être tirés par la municipalité. L'appui de la population à un projet de cette envergure est un élément essentiel. Le conseil est toujours en réflexion sur la meilleur manière de consulter les citoyens à ce sujet.



## DANS CE NUMÉRO

Éoliennes .....	1
Info-conseil .....	2
Cartographie .....	3
Coordonnées.....	4

*Vivre au sommet des Appalaches*



## INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 5 juin 2023. Il y fut principalement question des sujets suivants :

### **Règlement sur la prévention incendie**

Un avis de motion a été fait pour l'adoption prochaine d'un nouveau règlement sur la prévention incendie, qui sera uniforme dans toute la MRC des Appalaches.

### **Entente intermunicipale pour l'acquisition et le partage d'un camion citerne**

Le conseil s'engage à participer au projet du service incendie de Coleraine et à assumer une partie des coûts, soit 2200\$ par année à même l'entente incendie.

### **Fauchage des talus**

Le conseil a donné le contrat de fauchage des hauts de talus à Robert Allaire, au tarif de 80\$ l'heure.

### **Demande au MTQ**

Le MTQ ayant avisé la municipalité que le pont au dessus de la rivière Blanche dans le rang 3 est maintenant une charge portante limitée à cause de la corrosion, le conseil lui adresse une demande afin que les travaux de réparation soient exécutés de manière urgente.

### **Éoliennes**

Un avis de motion a été donné pour modifier le règlement sur les éoliennes afin d'augmenter le plus possible les distances entre les éoliennes et les bâtiments, soit remplacer la distance de 500 mètres par 1000 mètres.

On peut constater l'impact de ce changement réglementaire à la page suivante. Il s'agit d'une cartographie réalisée par la MRC des Appalaches à notre demande.

### **Prochaine séance du conseil**

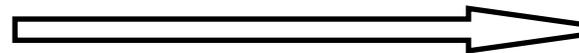
Lundi 5 juillet 2023.

## COMPRENDRE LA CARTOGRAPHIE

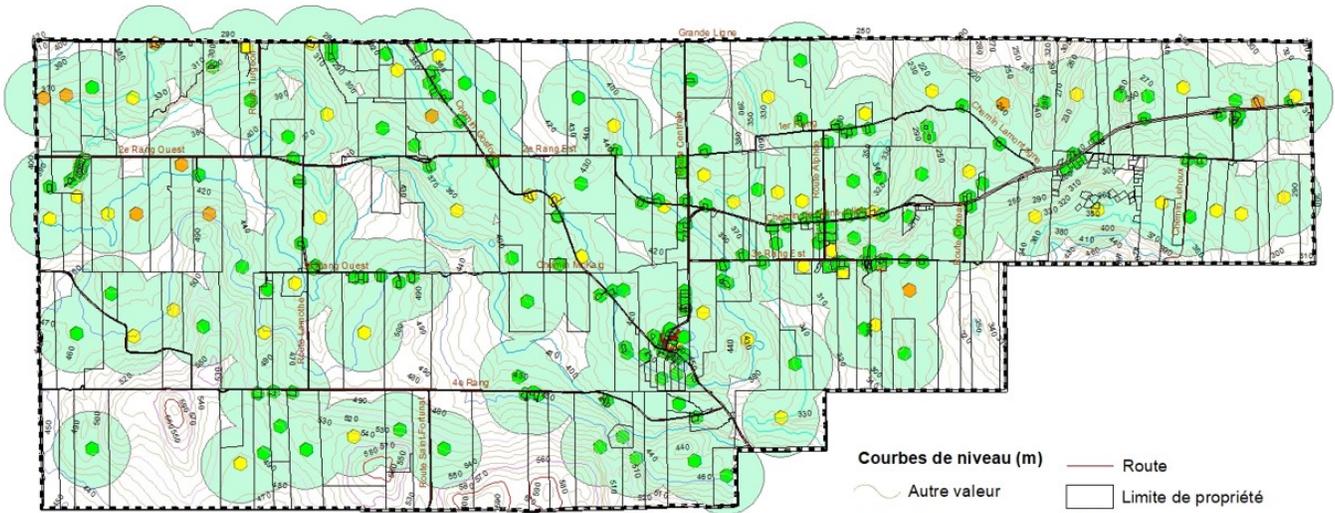
Afin de bien comprendre la cartographie de la page suivante, il faut lire la zone tampon (la forme nuageuse verte) comme la zone où l'on ne peut pas mettre d'éolienne à cause qu'elles sont trop proches de bâtiments.

Les zones qui ne sont pas colorées par ces nuages verts et qui restent blanches sont celles qui restent et où il serait en théorie possible de mettre une éolienne si le conseil autorisait un projet. Il est à noter que nous ne pouvons pas protéger 100% du territoire de Saint-Julien.

La ligne pointillée est la délimitation de la municipalité.

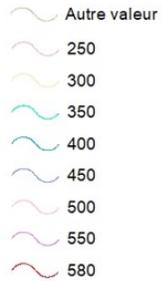


## Zone tampon de 500 mètres pour l'implantation d'éoliennes Municipalité de Saint-Julien

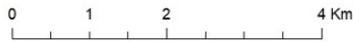


**Superficie de la municipalité: 8280.48 hectares**  
**Superficie de la zone tampon de 500 mètres: 6424 hectares**  
**Résiduel: 1 856.48 hectares (22 %)**

### Courbes de niveau (m)



**AVANT**

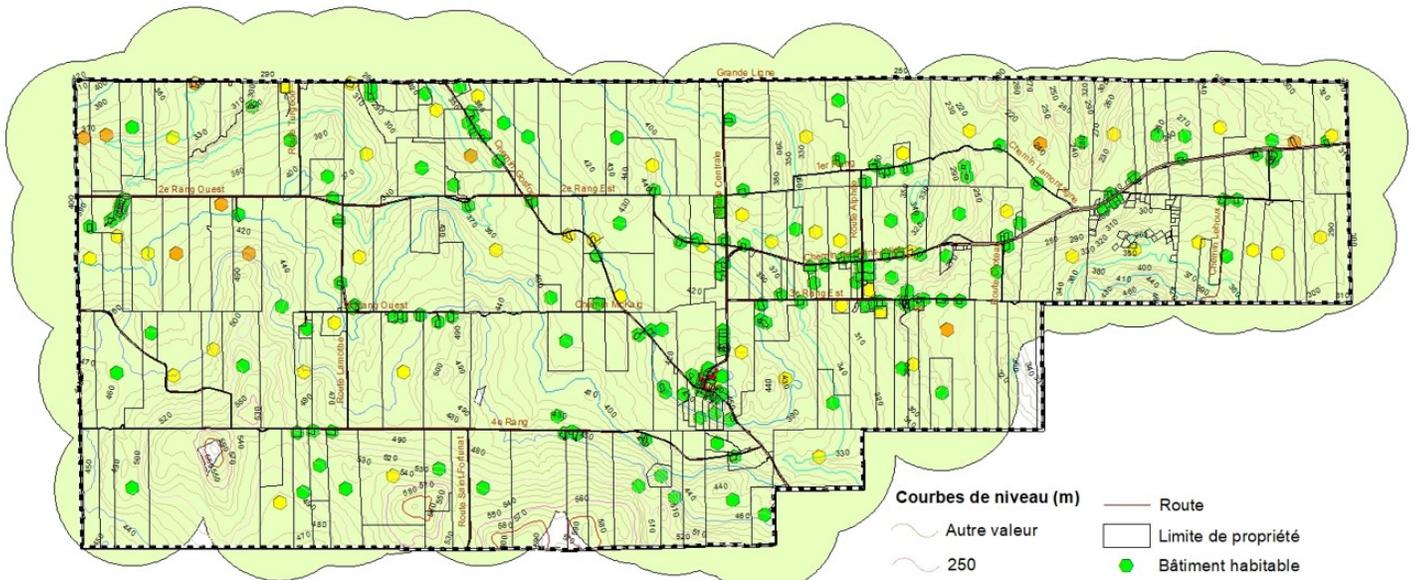


**R. 336 Municipalité Saint-Julien**  
**RCI 100 MRC des Appalaches**



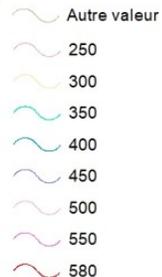
**APRÈS**

## Zone tampon de 1 000 mètres pour l'implantation d'éoliennes Municipalité de Saint-Julien



**Superficie de la municipalité: 8280.48 hectares**  
**Superficie de la zone tampon de 1 000 mètres: 8 206 hectares**  
**Résiduel: 74.48 hectares (1 %)**

### Courbes de niveau (m)



**R. 336 Municipalité Saint-Julien**  
**RCI 100 MRC des Appalaches**



## SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien-Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia

## PROGRAMME D'INCITATIFS

Saviez-vous qu'à Saint-Julien nous avons un programme d'incitatifs à l'entrepreneuriat ?

Premièrement, une politique qui a pour but de mettre en place une aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé afin de favoriser le développement économique de la Municipalité, notamment par le maintien et la création de nouveaux emplois sur son territoire, l'augmentation de sa richesse foncière, ainsi que la densification du périmètre urbain. Elle vise également à stimuler l'activité économique du secteur des commerces et des services, ainsi qu'à préserver les entreprises existantes.

Deuxièmement, un terrain au cœur du village (situé en face de l'Église) qui pourrait servir de lieu pour une construction résidentielle et/ou commerciale afin d'apporter de nouveaux services au gens de Saint-Julien.

Juin 2023						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
			🗑️	2	3	4
Conseil	6	7	♻️	9	10	11
12	13	14	🗑️	16	17	18
19	20	21	♻️	23	24	25
26	27	28	🗑️	30		

Juillet 2023						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
					1	2
Conseil	4	5	♻️	7	8	9
10	11	12	🗑️	14	15	16
17	18	19	♻️	21	22	23
24	25	26	🗑️	28	29	30
31						

### Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien  
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295  
Courriel : [municipalite@st-julien.ca](mailto:municipalite@st-julien.ca)

Inspecteur comportement canin :  
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en voirie :  
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :  
Michel Tremblay (418-423-4295,  
poste 3)

## HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé

